

PP 26/10/2010

» MAZÈRES-LEZONS

# Plan local d'urbanisme : les habitants ont la parole

## RÉUNION PUBLIQUE

La présentation du diagnostic et du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, première étape de la révision du Plan Local d'Urbanisme, a été organisée par la municipalité en présence d'une soixantaine de personnes.

Après une présentation du cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit un PLU ainsi que de la démarche et des délais de la procédure de révision, le Bureau d'étude en charge de cette mission pour le compte de la mairie de Mazères-Lezons a donné un point sur l'état actuel des lieux de la commune et les enjeux pour l'avenir.

Puis la maire, Monique Sémavoine a présenté le Plan d'aménagement et de développement Durable (PADD) élaboré par l'équipe municipale, document qui définit les grands axes du projet d'aménagement de la commune pour les dix années à venir, et qui servira de



En présence des responsables de la communauté d'agglomération et de l'architecte, Monique Sémavoine a présenté le PADD, élaboré par l'équipe municipale. © PP

document de référence pour l'élaboration du règlement et du zonage du futur PLU.

### Trois grands axes

Ce projet se décline en trois grands axes : protéger et améliorer le cadre de vie des Mazérois au quotidien ; promouvoir une urbanisation diversifiée (nature et type des logements) pour développer une commune durable entre Gave et Coteaux ; participer à la dynamique d'agglomération. Elle explique que la réalisation de ces objectifs passe notamment par la valorisation du patrimoine

naturel et du bâti remarquable ; l'affirmation du dynamisme de Mazères-Lezons par un développement fédérateur ; la préparation de l'accueil de nouveaux habitants tout en améliorant les conditions de vie et de déplacement.

La maire précise que l'aboutissement de la démarche de révision du PLU est prévue pour la fin 2011. Avant de donner la parole au public pour un débat questions/réponses, Monique Sémavoine précisa que le document qui a servi de support à la réunion publique sera consultable à la mairie. ■